

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 19 Janvier 2017</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 19 janvier 2017 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Cyrille GODINOT.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil a étudié l'ordre du jour.

I- INVESTISSEMENTS 2017 - 2019

Monsieur le maire expose au conseil l'état de l'endettement de la commune. Il

présente ensuite les projets en investissements pour la période 2017 - 2019.

1°- Travaux de voirie

Le 1^{er} Adjoint rappelle les travaux urgents à envisager : mur de soutènement le long du chemin des Esserteaux, Réfection de chaussée pour 2 voies communales à Nouville.

Se pose le problème de la limitation à 3t500 sur la voie qui rejoint la VC N°3 qui n'est pas respectée.

Des mesures seront étudiées pour l'aménagement de cette Voie Communale afin de permettre l'application de cette limitation de circulation.

2°- Travaux de remise en état du logement « ancienne poste »

Monsieur Gilleron présente l'étude faite par les services de l'Agence Technique Départementale.

Les travaux consistent en la rénovation complète du logement, intégrant une isolation thermique du bâtiment.

L'opération estimée à 161 000 € HT pourrait en partie être financée par des aides de la région (FEADER) et de l'ETAT (TEPCV).

Le Conseil prend connaissance de ce projet et à l'unanimité autorise le Maire à engager les démarches et rechercher tous les financements appropriés.

3°- Aménagement du Bourg

Les grandes lignes du projet réalisé à la suite des différentes concertations publiques et de l'étude fournie par Wilfried Ulmann ont été présentées aux techniciens de l'ATD qui ont apprécié d'être sollicités pour un projet multi-facettes (mise en valeur, sécurisation, transformation, création, etc...). Leur savoir-faire permettra à la commune de disposer de plans d'aménagement modulables, valorisés financièrement et recevables par des organismes officiels en vue d'obtenir des subventions. Leurs propositions seront soumises au groupe projet "Vivre et Agir ensemble à Blanot" au plus tard en octobre/novembre 2017. La présentation du projet définitif s'effectuera lors des vœux du maire de 2018, l'objectif étant (en fonction de l'enveloppe budgétaire nécessaire) une mise en chantier partielle ou totale au cours de l'année 2018.

4°- Mise en accessibilité du bâtiment Mairie salle communale

Le conseil charge le Maire de contacter des entreprises pour élaboration de devis afin de permettre le commencement des travaux au printemps.

5°- Plateforme aux Grottes

Le devis établi avait été présenté au conseil lors d'une précédente réunion et les travaux de réalisation d'une plateforme seront inscrits au budget primitif 2017.

6°- Colombarium

Des propositions chiffrées seront demandées pour mise en place d'un colombarium au cimetière de Blanot.

7°- Acquisition de matériel

L'utilité de l'acquisition d'un tracteur sera étudiée.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 19 Janvier 2017 (Suite)</p>
--

II- PROJET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Monsieur le Maire rappelle la demande effectuée par Jean-Michel Debarbat et Gillian Hetherington pour l'installation de roulottes sur un terrain communal au-dessus des grottes.

Des devis ont été demandés au syndicat d'électrification et au syndicat des eaux pour le raccordement des réseaux. Le montant du reste à charge communale pour le réseau électrique est estimé à 6000 €. Le coût du raccordement à l'eau potable n'est pas encore connu.

Une première ébauche du projet a été adressée au service de l'urbanisme de la DDT.

Une demande de permis d'aménager un parc de loisirs devra être constituée, avec :

- consultation des services de l'architecture en raison du caractère « classé » du site des grottes
- consultation des services de la communauté de communes en charge des études dans le cadre de NATURA 2000.

III- REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DES COMMISSIONS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

La répartition des conseillers délégués titulaires et suppléants représentant la commune de Blanot au sein des syndicats intercommunaux, est conservée

Il est proposé la nomination de Etienne Gilleron au sein de la commission TEPCV de la communauté de communes du Clunisois.

IV- MODIFICATION DES STATUTS DU SIRTOM

Le conseil à l'unanimité approuve la modification des statuts du SIRTOM de la Vallée de la Grosne suite à l'adhésion des communes de TAIZE, CHISSEY LES MACON, SIGY LE CHATEL, BONNAY, et CORTEVAIX.

V- PAC 2018 : Réforme du zonage pour versement de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUBERT, délégué des jeunes agriculteurs.

Le constat a été fait de l'exclusion de certaines communes appartenant à des zones défavorisées. Les communes de Blanot, Bray, Chissey les Macon, Cortambert, Donzy le Pertuis, sont entre autres concernées.

Monsieur Aubert explique les paramètres qui rentrent en ligne de compte et il présente le résultat des différentes réunions de concertation ainsi que les actions à venir.

Le Conseil municipal à l'unanimité sollicite le maintien de la commune de Blanot en zone agricole défavorisée et une motion sera adressée aux autorités de l'Etat (Préfecture, DRAF, DDT).

VI- QUESTIONS DIVERSES

1°- Situation de l'employé communal Florence Guirlin, Mathilde Rousseau, Xavier Georget, Rémi Grozellier, David Marmelat se réuniront pour étudier le contenu du poste de l'employé communal.

2°- Mise en service du réseau séparatif de l'assainissement au bourg de Blanot

Il reste un raccordement de propriété à faire avant la mise en service du réseau séparatif. Un courrier sera adressé au propriétaire concerné lui rappelant les obligations.

3°- Convention d'occupation d'un local communal par l'association « la Combe Verte »

Une rencontre sera programmée avec le président de l'association, afin de renouveler ou non la convention d'occupation de ce local.

Le Maire,
Jean-François Farenc